



**EFFERVESCENCE** est un événement distinctif et fédérateur qui s'adresse à l'ensemble de l'écosystème des sciences de la vie et des technologies de la santé. Axée sur le futur des sciences de la vie, la programmation de l'événement offre une vision multidisciplinaire et avant-gardiste du secteur. **EFFERVESCENCE** propose aux chercheurs, aux entreprises et aux acteurs du secteur des sciences de la vie, une occasion unique de faire des rencontres, bâtir des relations d'affaires, participer à des conférences inspirantes et découvrir les nouveautés de l'industrie, le tout dans un univers expérientiel et stimulant pour les participants.

Cocréé par 14 partenaires en 2019, la 1ère édition a réuni 550 participants dont 116 conférenciers. Plus de 225 rencontres B2B ont été enregistrées sur la plateforme de l'événement.

**EFFERVESCENCE 2020** se tiendra à la TOHU le 22-23 avril prochain.

## *Appel de candidatures — Les Étoiles Effervescence*

### **Qu'est-ce que les Étoiles Effervescence?**

Reconnaître 3 jeunes chercheurs œuvrant au Québec qui s'illustrent par leurs services distinctifs et leurs partenariats avec l'industrie des sciences de la vie et des technologies de la santé.

Offrir à ces 3 chercheurs une vitrine pour présenter leurs expertises à un large auditoire québécois et international d'organisations et d'entreprises en sciences de la vie.

L'objectif est de faire connaître les étoiles de demain en recherche en sciences de la vie, œuvrant au sein d'organisations publiques québécoises et de favoriser le développement de nouveaux partenariats de recherche avec des entreprises québécoises et internationales.

#### **Critères d'admission des chercheurs:**

- Avoir un statut de chercheur ou chercheuse (voir annexe) dans un établissement de recherche reconnu par le FRQ, ayant au plus 10 années d'expérience cumulatives démontrées.
- Avoir concrétisé des ententes de services innovants et distinctifs avec l'industrie des sciences de la vie locale et/ou internationale (Pharmaceutiques, Biotechnologies, Technologies médicales), depuis au moins 2 ans.
  - o Les services peuvent être: modèles analytiques, validation, consultation, plateforme technique de validation, tests spécialisés, etc.
- Ou, être impliqué activement depuis au moins 2 ans dans un partenariat avec l'industrie locale et/ou internationale pour le développement d'une innovation dans le secteur des sciences de la vie

#### **Proposition de candidatures:**

Qui peut déposer un dossier de candidature :

- L'établissement de recherche du candidat, reconnu par le FRQ, voir la liste.
- Le candidat

- Une entreprise partenaire du candidat

Dossier de candidature (6 éléments, idéalement dans un seul fichier PDF)

1. Une courte biographie d'au plus 250 mots qui pourrait être publiée.
2. Une photo couleur du candidat, haute résolution format PNG.
3. Une courte description des services distinctifs rendus à l'industrie des sciences de la vie, ou des partenariats conclus, incluant la période de réalisation, qui démontrent le caractère innovant de l'expertise, du service ou du produit.
4. Le CV du candidat, incluant son dossier de publication, et le cas échéant les propriétés intellectuelles détenues.
5. Une lettre de motivation du candidat, d'au plus 500 mots, expliquant pourquoi il mérite le titre d'Étoile EFFERVESCENCE.
6. Une lettre de référence d'un client ou d'un partenaire privé associé à l'un des services ou partenariats présentés.

#### Dépôt d'une candidature:

- Chaque candidature doit être soumise électroniquement à Nathalie Ouimet de Montréal InVivo via [nouimet@montreal-invivo.com](mailto:nouimet@montreal-invivo.com)

#### Date limite pour soumettre une candidature:

- 16 mars 2020 à 17 h 00

### Sélection des récipiendaires:

- Un comité de 5 personnes du secteur québécois des sciences de la vie et du domaine scientifique du Québec jugera et identifiera les 3 récipiendaires. Veuillez noter que le comité ne fournira pas de rétroaction suite à l'analyse des dossiers de candidature.

### Prix associés aux récipiendaires Etoile Effervescence 2020:

- Invitation à présenter son expertise, ses services distinctifs et ses intérêts de partenariat privé au Congrès **EFFERVESCENCE 2020**, le 22 ou 23 avril, à la TOHU de Montréal
- Diffusion médiatique du profil du chercheur étoile
- Formation à la TED en groupe offerte aux récipiendaires
- Plaque commémorative Étoile Effervescence 2020
- Prix en argent de 1000 \$
- Autre surprise à venir!

## DÉFINITIONS – STATUTS ET RÔLES

Référence : Règles générales communes du FRQS – juin 2019

[http://www.frqs.gouv.qc.ca/documents/10191/500154/RGC\\_2019\\_20190528\\_VF\\_sans+suivi.pdf/b82059a9-1935-4b7e-a21d-cb7ca58e64c7](http://www.frqs.gouv.qc.ca/documents/10191/500154/RGC_2019_20190528_VF_sans+suivi.pdf/b82059a9-1935-4b7e-a21d-cb7ca58e64c7)

### Statut en recherche

Statut caractérisant la situation professionnelle et les qualifications d'une personne pour déterminer son admissibilité à un programme des FRQ, que ce soit en tant que chercheur principal ou chercheuse principale, cochercheur ou cochercheuse. Il existe six statuts en recherche :

Statuts relatifs aux subventions et bourses de carrière

#### (1) Chercheur ou chercheuse universitaire

Personne qui :

##### a) est rémunérée :

i) soit pour un poste régulier de professeur ou de professeure, soit pour un poste universitaire de professeur ou de professeure sous octroi, dans un établissement universitaire reconnu par les FRQ pour gérer du financement;

ii) soit à titre de chercheur ou chercheuse à temps plein, titulaire d'un Ph. D., dans un établissement reconnu par les FRQ pour gérer du financement et faisant partie des CIUSSS, CISSS et autres établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux ayant un lien d'affiliation universitaire institutionnelle;

b) a une affiliation universitaire québécoise lui permettant de diriger seule des étudiants et étudiantes aux cycles supérieurs et des projets de recherche de manière autonome.

Se qualifient également :

- La personne en début de carrière, répondant au critère

- a) et occupant un poste permettant de rencontrer le critère b), mais en attente que les démarches et délais administratifs prévus pour ce faire soient venus à terme;
- La personne retraitée d'un établissement reconnu qui a cessé de rencontrer le critère a) tout en poursuivant ses activités de recherche ou de supervision dans ledit établissement avec l'engagement formel de ce dernier.

(2) Chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne

Personne qui :

a) est rémunérée pour un poste à temps plein ou à temps partiel par un établissement employeur reconnu par les FRQ pour gérer du financement;

ET

b) a une affiliation universitaire québécoise lui permettant de diriger seule<sup>1</sup> des étudiants et étudiantes aux cycles supérieurs et des projets de recherche de manière autonome;

ET

c) a complété un diplôme professionnel dans le domaine de la santé humaine, suivi d'une formation à la recherche d'au moins deux ans;

ET

d) possède un permis de pratique en règle lui permettant d'exercer sa profession au Québec.

Se qualifient également:

- La personne en début de carrière, répondant aux critères a) et c) et occupant un poste permettant de rencontrer le critère b), mais en attente que les démarches et délais administratifs prévus pour ce faire soient venus à terme;

- La personne retraitée d'un établissement reconnu qui a cessé de rencontrer le critère a) tout en poursuivant ses activités de recherche ou de supervision dans ledit établissement avec l'engagement formel de ce dernier.

(3) Chercheur ou chercheuse de collège Personne titulaire d'un Ph. D. employée pour l'équivalent d'une tâche à temps plein dans les établissements d'enseignement collégial reconnus par les FRQ pour gérer du financement et les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT). Les règles des programmes peuvent prévoir des critères plus spécifiques. Cette personne doit en outre avoir l'autonomie professionnelle nécessaire pour diriger des projets de recherche et occuper :

1 Une personne est habilitée à diriger seule si les autorités compétentes de son université d'affiliation lui permettent non seulement de codiriger des étudiants aux cycles supérieurs, mais également de prendre en charge seule la direction d'un tel étudiant pour l'obtention d'un mémoire ou d'une thèse. Cette habilitation devrait être interprétée comme une reconnaissance par l'université de l'autonomie de la personne à cet égard.

7 i) un poste d'enseignant ou enseignante dans un établissement d'enseignement collégial, OU ii) un poste de chercheur ou chercheuse dans un CCTT, OU iii) un poste dans un établissement d'enseignement collégial dont la tâche est composée d'au moins 75 % d'activités de recherche.